

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 5 février 2014

POINT III.4 :
Compte-rendu des travaux du Comité technique du 28 janvier 2014 :
création du pôle Développement durable - Qualité - Pilotage

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne en date du 20 novembre 2013 relative à la nouvelle organisation des services
- VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne en date du 18 décembre 2013 relative à la nouvelle organisation des services
- VU l'avis du Comité technique du 28 janvier 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour, 2 contre : la création du pôle Développement durable - Qualité - Pilotage.

Dijon, le 7 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : - Organigramme du pôle Développement durable-Qualité-Pilotage

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

PÔLE PILOTAGE DQP (Développement durable-Pilotage) - Projet

Direction

Pilotage-Etudes-Projets

- produire et diffuser des données indicateurs et tableaux de bord accompagnés de commentaires sur différents thèmes tels que les étudiants, la formation, les RH... à des niveaux opérationnels et stratégiques
- participer à l'élaboration et organiser le suivi des indicateurs du contrat quinquennal
- être force de proposition et répondre aux besoins ponctuels d'études
- élaborer les enquêtes d'insertion (et sur d'autres thématiques éventuellement) et diffuser les résultats dans le cadre de l'observatoire de l'étudiant, en lien avec le pôle formation
- être en support méthodologique dans la mise en place de projets et élaborer la partie financière de ceux-ci

Masse salariale-indicateurs RH

- élaborer les prévisions budgétaires et pluriannuelles de masses salariales et plafonds d'emploi en lien avec les pôles finances et RH, en suivre l'exécution budgétaire et analyser les écarts en corrélation avec le suivi des plafonds d'emplois
- élaborer le bilan social et autres statistiques RH
- participer au processus de déversement comptable de la paie
- répondre à toutes les enquêtes/questions concernant la masse salariale (exemple : GVT, Recroutat...)

Qualité-Contrôle interne

- mettre en place, coordonner et actualiser le dispositif de contrôle interne financier en liaison avec tous les services ordonnateurs concernés
- animer et organiser une démarche qualité basée sur des bonnes pratiques et des procédures formalisées dans tous les domaines qui peuvent s'y inscrire.

Développement durable

- déployer le plan pluriannuel « Environnement et Développement durable » auprès de chaque service, composante, laboratoire ou site territorial à travers la définition de plan d'actions et indicateurs associés
- définir les modalités et organiser la démarche visant à une labellisation développement durable de l'université type plan vert ou norme 26000
- sensibiliser et communiquer sur le sens de la démarche développement durable
- être l'interlocuteur privilégié sur toutes les initiatives, projets et enquêtes sur la thématique développement durable, au niveau national et local